



Royan, le 28 mai 2021

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Jeudi 03 juin 2021

à 14 h 30

(Gymnase du lycée ATLANTIQUE)

L'état d'urgence sanitaire déclaré depuis le 17 octobre implique que cette séance soit organisée de manière à respecter rigoureusement les règles en vigueur :

- la distanciation physique de deux mètres entre deux personnes,
- le port du masque obligatoire pendant toute la réunion.

Il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.

Cette séance n'est pas accessible au public en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Il est prévu une diffusion en direct sur le site internet de la Ville ainsi que sur la page « Facebook royan.fr ».

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2021.
 - Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
 2. Coordination de la surveillance des zones de baignade du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) - Convention tripartite entre la Ville de Royan, la C.A.R.A et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS 17).
 3. Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour accompagner l'ouverture des dispositifs Orchestre à l'école et classe à horaire aménagé.

4. Relocalisation du Centre Technique Municipal – Lancement d'un concours d'architecture et demande de subventions.
5. Compromis de vente - Programme "Les Rullas".

. Questions diverses



Le Maire,

Patrick MARENCO